

**DISSOLUTION VOLONTAIRE  
AVEC LIQUIDATION  
(Résolution spéciale des actionnaires)  
(LSAQ)**

---

..... (Nom de la société)  
(ci-après la « Société »)  
**RÉSOLUTION SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES**  
**EN DATE DU ..... 20...**

---

**DISSOLUTION VOLONTAIRE AVEC LIQUIDATION**

Il est opportun que la Société soit liquidée et dissoute conformément aux modalités de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec);

La Société n'est pas insolvable ni faillie au sens de l'article 2 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada);

La Société, ayant débuté ses opérations et possédant conséquemment des biens ou des obligations, doit effectuer une répartition de ses biens et exécuter ses obligations avant d'être dissoute;

[ ... ]



© edilex inc.  
www.edilex.com